



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998


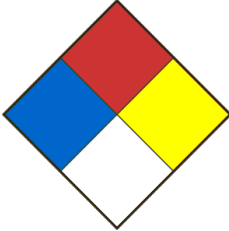
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|---|-------------------------------------|--|------------------------|
| Identification du produit PHÉNOL | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique C ₆ H ₅ OH | | Numéro MAT PR-0123 ; PR-0122 | Masse molaire 94,11 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes PHENOL, ACIDE CARBOLIQUE, ACIDE PHÉNYLIQUE, ALCOOL PHÉNYLIQUE, ALCOOL DE PHÉNYLE, ACIDE PHÉNIQUE, HYDRATE DE PHÉNYLE, HYDROXYDE DE PHÉNYLE, HYDROXYBENZÈNE, OXYBENZÈNE | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | |
| Date FDS préparée 2018-12-06 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|----------------------------------|--|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 3</p> <p>Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Toxicité aigüe-Orale catégorie 3</p> |
| Mention d'avertissement | <p>DANGER</p> |
| Mentions de danger (H) | <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H331 Toxique par inhalation.</p> <p>H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques .</p> <p>H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un</p> |

| | |
|---|--|
| | médecin. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 3 Inflammabilité 1 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Phénol | 108-95-2 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | La flamme directement sur le produit ou la chaleur intense. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Donnée non-disponible. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Solide combustible. Risques modérés de feu en présence de chaleur ou de flammes. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Le contact avec des agents oxydants forts peut causer le feu. Le phénol réagit violemment au contact des produits suivants: les alcalis, l'acétaldéhyde, le chlorure d'aluminium + le nitrobenzène, le trifluorure de bore, le 1,3-butadiène, l'hypochlorite de calcium, les comburants forts, le diéthylétherate, le formaldéhyde, l'acide peroxodisulfurique, l'acide peroxomonosulfurique, le nitrite de sodium, le nitrate de sodium + l'acide trifluoroacétique. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Porter une protection respiratoire. Couvrir les résidus avec du carbonate de sodium ou de l'oxyde de calcium afin de neutraliser le produit. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. |
|--|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais et sec. De préférence réfrigérer. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, l'air, l'humidité et les produits incompatibles. Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Entreposer dans un endroit bien aéré. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|--|--------|---|--|
| Phenol | 108-95-2 | TWA | 5.000000 ppm 19.000000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| Remarques | La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte | | | |
| | | TWA | 5.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. | | | |
| | VEMP 5.000000 ppm 19.000000 mg/m ³ Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air | | | |
| | Peau (percutanée) | | | |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich (Millipore Sigma) |
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. Écran facial (20 cm minimum). |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Combinaison complète protégeant contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Cristaux de couleur blanche .- |
| Odeur | Piquante. |
| Seuil olfactif | 0.1ppm |
| pH | Solution à 5% = pH 4.5 - 6.0. |
| Point de fusion / congélation | 39-42°C |
| Point initial d'ébullition | 182°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | 79°C |
| Taux d'évaporation | 100 %- |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | 1.7% v/v |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | 8.6% v/v |
| Tension de vapeur | 20 - 100 Pa @ 20 - 36.1 °C- |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | 1.070g/cm ³ |
| Solubilité | Soluble dans l'eau (69 - 97.8 g/L @ 2.6 - 40 °C) . Très soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'éther et la glycérine. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | Données non disponibles |
| Température d'auto-inflammation | 605-715°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | 1.784 - 3.437mpas |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Ce produit peut prendre une coloration rosée si exposé à l'air ou la lumière. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides et les bases fortes, les comburants forts, les alcalis, l'acétaldéhyde, le 1,3-butadiène, le trifluorure de bore, le camphre, le diéthylétherate, l'hypochlorite de calcium, le formaldéhyde, les métaux et leurs alliages, le nitrite de sodium, la chaleur, l'air, l'humidité et la lumière. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PHÉNOL

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et brûlures sévères pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité. |
| - Peau | Irritation sévère, brûlures et ulcérations des tissus. |
| - Respiration | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. |
| - Ingestion | Irritation et brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, hématurie, sudation, salivation, pâleur, convulsions, arythmie cardiaque, stupeur, hypotension, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. L'ingestion de 1.5 g est suffisante pour causer la mort. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, vitiligo, troubles nerveux, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, diarrhées, vertiges, confusion, irritabilité, érythème, difficulté à avaler, sudation, salivation, faiblesse et douleurs musculaires, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - 340-650 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 850-1400 mg/kg DL50 Dermal - Rat - 660 mg/kg |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 Inhalation - Rat - 8 h - 900 mg/m3. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Toxicité pour les poissons: CL50 - <i>Leuciscus idus</i> (Ide) - 14.00 - 25.00 mg/l - 48 h CL50 - <i>Carassius auratus</i> (Poisson rouge) - 36.10 - 68.80 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie) - 56 mg/l - 48 h Toxicité pour les algues: CE50 - <i>Chlorella vulgaris</i> (algue d'eau douce) - 370.00 mg/l - 96 h |
| Persistence et dégradation | Biodégradabilité Résultat: - Facilement biodégradable. |
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation <i>Danio rerio</i> (poisson zèbre) - 5 h. Facteur de bioconcentration (FBC): 17. Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation. |
| Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| Autre effets nocifs | Toxique pour les organismes aquatiques. Entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Numéro UN | 1671 |
| Appellation réglementaire | PHÉNOL SOLIDE |
| Classification du TMD | 6.1 Matières toxiques |
| Groupe d'emballage | II |
| Indice de quantité limitée | 0,5kg |
| Indice PIU | 1000 |
| Dispositions particulières | 43 |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|----------------------|---|
| SIMDUT CANADA | Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 3 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 |
|----------------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2018-12-06